

**mazars**

1 rue des Arquebusiers  
67000 STRASBOURG  
France  
Tél : +33 (0)3 88 15 45 50  
Fax: +33 (0)3 88 37 00 39  
[www.mazars.fr](http://www.mazars.fr)

**INTERNATIONAL SPACE UNIVERSITY**

**Rapport du commissaire aux comptes  
sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 août 2023

## **INTERNATIONAL SPACE UNIVERSITY**

Association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901

1 rue Jean-Dominique Cassini – 67400 ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN

### **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 août 2023

A l'Assemblée Générale de l'association INTERNATIONAL SPACE UNIVERSITY,

## **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association INTERNATIONAL SPACE UNIVERSITY relatifs à l'exercice clos le 31 août 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

## **Fondement de l'opinion**

### **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> septembre 2022 à la date d'émission de notre rapport.

## Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « 6. *Continuité d'exploitation* » de l'annexe des comptes annuels qui expose les hypothèses justifiant l'application du principe de continuité de l'exploitation pour l'établissement des comptes annuels.

## Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Elles ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport annuel du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Assemblée Générale.

## Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

## Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que des informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent des opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le commissaire aux comptes,

Mazars

Strasbourg, le 27 février 2024



Gilles CONTESSE

**Bilan**  
Association  
INTERNATIONAL SPACE UNIVERSITY (ISU)

Au : 31/08/23

Actif		Exercice			Exercice précédent	
		Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net	au : 31/08/22	
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement	10 703	10 703	0	0
		Frais de recherche et développement				
		Donations temporaires d'usufruit				
		Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	251 084	205 081	46 003	13 337
		Immobilisations incorporelles en cours				14 969
		Avances et acomptes				
		<b>Total</b>	<b>261 787</b>	<b>215 784</b>	<b>46 003</b>	<b>28 306</b>
	Immobilisations corporelles	Terrains				
		Constructions				
		Installations techniques, matériel et outillages industriels	21 327	12 827	8 501	9 424
Autres immobilisations corporelles		846 951	780 657	66 294	92 511	
Immobilisations grevées de droits				0		
	Immobilisations corporelles en cours					
	Avances et acomptes					
	<b>Total</b>	<b>868 278</b>	<b>793 483</b>	<b>74 795</b>	<b>101 935</b>	
	Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés					
Immobilisations financières	Participations et Créances rattachées	10 016		10 016	10 016	
	Autres titres immobilisés	24 737		24 737	24 737	
	Prêts	436		436	436	
	Autres immobilisations financières					
	<b>Total</b>	<b>35 189</b>	<b>0</b>	<b>35 189</b>	<b>35 189</b>	
<b>Total</b>		<b>1 165 254</b>	<b>1 009 267</b>	<b>155 986</b>	<b>165 430</b>	
Actif circulant	Stocks et en-cours	Matières premières, approvisionnement				
		En cours de production biens et services				
		Produits intermédiaires et finis				
		Marchandises				
		<b>Total</b>				
	Créances (3)	Avances et acomptes versés sur commandes	3 834		3 834	24 479
		Créances clients, usagers et comptes rattachés	464 995	5 440	459 556	634 552
		Créances reçues par legs ou donations				
		Autres créances	236 895		236 895	560 660
		<b>Total</b>	<b>701 890</b>	<b>5 440</b>	<b>696 451</b>	<b>1 195 212</b>
Divers	Autres titres					
	Valeurs mobilières de placement		0	0	0	
	Instruments de trésorerie					
	Disponibilités	620 604		620 604	757 237	
	Charges constatées d'avance (4)	24 446		24 446	25 687	
	<b>Total</b>	<b>1 350 774</b>	<b>5 440</b>	<b>1 345 335</b>	<b>2 002 616</b>	
	Frais d'émission des emprunts III					
	Primes de remboursement des emprunts IV					
	Ecart de conversion Actif V			0		
<b>Total de l'actif (I+II+III+IV+V)</b>		<b>2 516 028</b>	<b>1 014 707</b>	<b>1 501 321</b>	<b>2 168 046</b>	
Renvois	(1) Dont droit au bail					
	(2) Part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières					
	(3) et (4) Dont à plus d'un an (brut)					
Engagements reçus	Legs nets à réaliser acceptés par les organes statutairement compétents					
	Legs nets à réaliser autorisés par l'organisme de tutelle					
	Dons en nature restant à vendre					
	Autres					

Comptabilité tenue en euros

**Bilan**  
Association  
INTERNATIONAL SPACE UNIVERSITY (ISU)

Au : 31/08/23

<b>Passif</b>		Exercice	Exercice précédent	
<b>Fonds associatifs</b>	<b>Fonds propres</b>	Fonds associatifs sans droit de reprise (legs, donations, subv. ind. biens renouvelables)		
		Fonds associatifs avec droit de reprise		
		Fonds propres statutaires		
		Fonds propres complémentaires		
		Ecart de réévaluation		
		Réserves	23 284	23 284
		Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité			
	Autres			
	Report à nouveau	-516 680	-689 295	
Exédent ou déficit de l'exercice	-45 850	172 615		
<i>Situation nette (sous total)</i>	<b>-539 245</b>	<b>-493 395</b>		
<b>Fonds propres consommables</b>	Subventions d'investissement sur biens non renouvelables par l'organisme	28 139	41 363	
	Provisions réglementées			
<b>Total</b>		<b>-511 106</b>	<b>-452 032</b>	
<b>Fonds reportés et dédiés</b>	Fonds reportés liés aux apports, dons, legs et donations			
	Fonds dédiés sur autres ressources (apports, dons, legs et donations)			
<b>Total</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	
<b>Provisions &amp; fonds dédiés</b>	Provisions pour risques	4 500	75 500	
	Provisions pour charges		0	
	<b>Total</b>	<b>4 500</b>	<b>75 500</b>	
<b>Dettes</b>	Emprunts obligataires et assimilés			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	17 339	32 005	
	Emprunts et dettes financières diverses (3)	334 102	400 016	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	631 989	616 194	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	555 223	1 000 795	
	Dettes des legs ou donations			
	Dettes fiscales et sociales	202 216	213 529	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
	Autres dettes	62 127	67 942	
Produits constatés d'avance (1)	198 203	197 207		
<b>Total</b>		<b>2 001 200</b>	<b>2 527 687</b>	
Ecart de conversion passif		6 728	16 893	
<b>Total du passif (I+II+III+IV+V)</b>		<b>1 501 321</b>	<b>2 168 046</b>	
<b>Renvois</b>	(1) Dont à plus d'un an			
	(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques			
	(3) Dont emprunts participatifs			
<b>Engagements donnés</b>	Sur legs acceptés			
	Autres			

Comptabilité tenue en euros

**Compte de résultat**  
Association  
INTERNATIONAL SPACE UNIVERSITY (ISU)

Au : 31/08/23

Période de l'exercice

31/08/23

Période de l'exercice précédent

31/08/22

		Exercice	Exercice précédent
Produits d'exploitation	Cotisations	4 100	3 100
	Ventes de biens et services		
	Ventes de biens	267	387
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service	2 804 837	2 622 302
	dont parrainages		
	<b>Montant net du chiffres d'affaires</b>	<b>2 809 203</b>	<b>2 625 789</b>
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation (1)	728 464	621 389
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels	830	3 160
	Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie			
Contributions financières			
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	68 873	39	
Utilisations des fonds dédiés			
Autres produits	19 017	38 316	
<b>Total des produits d'exploitation I</b>		<b>3 626 387</b>	<b>3 288 694</b>
Charges d'exploitations	Achats de marchandises		
	Variation de stock		
	Autres achats et charges externes (2)	1 900 174	1 652 276
	Aides financières		7 400
	Impôts, taxes et versements assimilés	106 216	100 202
	Salaires et traitements	1 175 832	981 960
	Charges sociales	388 584	305 214
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations	59 269	42 754
	Dotations aux provisions		75 500
	Reports en fonds dédiés		
	Autres charges	14 295	5 774
<b>Total des charges d'exploitation II</b>		<b>3 644 369</b>	<b>3 171 080</b>
<b>Résultat d'exploitation (I-II)</b>		<b>-17 982</b>	<b>117 614</b>
Produits financiers	Produits financiers de participations		
	Produits financiers d'autres valeurs mobilières de placement et créances de l'actif immobilisé	3 357	777
	Autres intérêts et produits assimilés	1 463	813
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change	2	42 126
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>Total des produits financiers III</b>		<b>4 823</b>	<b>43 716</b>
Charges financières	Dotations financières aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		0
	Intérêts et charges assimilées	2 589	3 238
	Différences négatives de change	33 723	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>Total des charges financières IV</b>		<b>36 313</b>	<b>3 238</b>
<b>Résultat financier (III-IV)</b>		<b>-31 490</b>	<b>40 478</b>
<b>Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)</b>		<b>-49 472</b>	<b>158 092</b>
Renvois	(1) Dont : Dons		
	Legs et donations		
	Produits liés à des financements réglementaires		
	Ventes de dons en nature		
	(2) Y compris redevances de crédit-bail mobilier immobilier		

Comptabilité tenue en euros

**Compte de résultat**  
Association  
INTERNATIONAL SPACE UNIVERSITY (ISU)

Au : 31/08/23

Période de l'exercice

31/08/23

Période de l'exercice précédent

31/08/22

		Exercice	Exercice précédent
<b>Produits exceptionnels</b>	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	19 530	20 883
	Produits exceptionnels sur opérations de capital		710
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	<b>Total des produits exceptionnels V</b>	<b>19 530</b>	<b>21 593</b>
<b>Charges exceptionnelles</b>	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	15 908	6 460
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital		591
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	<b>Total des charges exceptionnelles VI</b>	<b>15 908</b>	<b>7 051</b>
<b>Résultat exceptionnel (V-VI)</b>		<b>3 622</b>	<b>14 542</b>
Participation des salariés aux résultats VII			
Impôts sur les bénéfices VIII			19
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs IX			
Engagements à réaliser sur ressources affectées X			
<b>Total des produits (I+III+V+IX) XI</b>		<b>3 650 740</b>	<b>3 354 003</b>
<b>Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII+X) XII</b>		<b>3 696 589</b>	<b>3 181 387</b>
<b>Excédent ou déficit (XI-XII)</b>		<b>-45 850</b>	<b>172 615</b>

Comptabilité tenue en euros

# INTERNATIONAL SPACE UNIVERSITY

Comptes annuels

au 31 août 2023

## 1. NATURE ET OBJET DE L'ASSOCIATION

- L'association "International Space University" ("L'université") est inscrite au Registre des Associations du Tribunal d'Instance d'Illkirch depuis le 22 mars 1994 et est soumise au régime de la loi applicable aux Associations du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle dans ses articles 2.1 et suivants du Code Civil Local.
- L'association a pour objet l'établissement d'une institution internationale d'enseignement supérieur vouée à l'étude de l'espace extra-atmosphérique à des fins pacifiques par la mise en œuvre de programmes de recherche et d'enseignement internationaux et multidisciplinaires.
- Lors de sa création, l'association a adopté la dénomination "International Space University", avec les droits et obligations qui s'y rattachent, avec l'accord de l'International Space University Organization, Inc. ("ISU-Org.Inc."). Cet organisme sans but lucratif a été créé le 15 juillet 1987 et est soumis aux lois du Commonwealth of Massachusetts aux Etats-Unis d'Amérique.
- L'université et ISU-Org.Inc. adhèrent aux mêmes objectifs et ont en commun les mêmes membres.

## 2. ACTIVITES PRINCIPALES DE L'UNIVERSITE

Les activités et programmes d'enseignement sont principalement :

- Space Studies Program (SSP) : une université d'été d'une durée de neuf semaines qui a lieu chaque année dans un autre pays. Pour l'exercice 2023, ce programme s'est déroulé en présentiel à Sao Jose dos Campos au Brésil, en plus d'une version en ligne, qui elle, a été plus courte.
- Master of Space Studies (MSS) program : un cycle d'études d'une durée de douze mois (dont trois mois en stage) qui a lieu au campus central à Strasbourg - France. Il peut être complété d'une deuxième année, en option (MSS Year B), consistant en un module unique de thèse qui peut se dérouler soit au campus central de l'ISU soit dans une autre institution ou organisation.
- Southern Hemisphere Space Studies Program (SH-SSP) : un programme de 5 semaines organisé en partenariat avec l'Université d'Australie du Sud (UniSA) conçu plus particulièrement pour l'environnement spatial de l'hémisphère sud, qui traite particulièrement des applications spatiales, du droit spatial et des services liés au spatial. Pour l'exercice 2023, en raison du contexte sanitaire, ce programme s'est tenu en ligne, pour la même durée qu'habituellement.
- Professional Development Program (PDP) : des programmes de formation professionnelle de courte durée, en particulier l'Executive Space Course (ESC).
- Forum and Outreach Activities : l'organisation de symposia et d'ateliers dans un environnement international et neutre.
- Projets de recherche.

### 3. AUTRES ELEMENTS

Chaque été depuis sa création en 1988 et jusqu'en 1994, ISU-Org.Inc. avait organisé une session d'été qui avait lieu dans un institut académique renommé. Un programme d'études extrêmement novateur est développé chaque année dans neuf domaines. A partir de 1995, l'université a développé un programme de master, le "Master of Science in Space Studies".

L'université bénéficie du soutien au niveau mondial de nombreux organismes, ce qui lui a permis d'élaborer un programme d'enseignement supérieur unique et innovant. Ces facteurs de succès font que l'université continuera à donner accès aux meilleures ressources disponibles pour l'enseignement et la recherche dans le domaine spatial.

L'université est une association sans but lucratif vouée au service des besoins des organisations industrielles, académiques et gouvernementales agissant dans le domaine de la recherche et du développement spatial. L'université recherche activement le soutien et la participation de sociétés, fondations, agences gouvernementales et personnes physiques qui s'intéressent à cette initiative majeure.

#### 3.1 EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

L'Université a procédé à la nomination d'un Président par intérim, suite au départ de son prédécesseur.

### 4. FAITS SIGNIFICATIFS ET PERSPECTIVES

L'Université a signé au cours de l'exercice comptable 2022 des accords avec deux de ses principaux financeurs confirmant l'obtention de subventions pour la période 2023-2025.

La crise sanitaire liée à la COVID-19 a continué d'impacter l'International Space University. En 2023, l'université s'est adaptée au contexte actuel dans son offre de programme, en permettant en particulier aux participants qui ne pouvaient pas voyager de suivre les programmes proposés, ou une adaptation de ceux-ci, de façon virtuelle. Ceci s'est appliqué en particulier pour les programmes courts, le SHSSP et le SSP.

Une attention particulière aux coûts opérationnels a été et continue d'être apportée.

### 5. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'association International Space University ont été arrêtés conformément aux dispositions du règlement ANC 2018-06 du 5 décembre 2018 modifié par l'ANC 2020-08 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base :

- Continuité d'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

## 6. CONTINUITÉ D'EXPLOITATION

Le principe de continuité d'exploitation appliqué pour l'établissement des comptes clos au 31 août 2023 se fonde notamment sur le fait que :

- L'université a été en mesure d'accueillir une classe de 19 étudiants à son programme Master of Space Studies en septembre 2023 ;
- Les subventions prévues aux contrats pluri-annuels seront versées normalement ;
- L'université avait sollicité ses caisses d'organismes sociaux et avait pu obtenir un échéancier d'apurement des dettes sur 24 mois à partir de novembre 2021 pour les reports de paiement obtenus au printemps dernier. Elle a obtenu en une remise partielle de ses cotisations patronales, pour un montant de 56282 € qui réduit la durée de l'échéancier de 7 mois. La dette a été complètement apurée au 31 août 2023 ;
- Le paiement du loyer et des acomptes provisionnels sur charges ont également été reportés. Ils représentent 356 143 € au 31 août 2023 pour la période de juillet 2021 à août 2023. Un accord a été donné par la Trésorerie Principale en avril 2023 pour étaler le paiement des provisions sur charges sur 36 mois ;
- L'université a obtenu un prêt garanti par l'Etat qui lui a été versé en décembre 2020. Une demande de report du remboursement de ce prêt et de son étalement sur cinq ans a été faite en octobre 2021 et a été accordée. L'amortissement du prêt a donc débuté en janvier 2023. La dette s'élève à 334 086 € au 31 août 2023.

La mise en œuvre de l'ensemble des éléments décrits ci-dessus a permis à l'Université de faire face à ses besoins financiers pour les douze mois suivants la clôture de l'exercice 2023 et doit lui permettre d'y faire face les douze mois suivants. C'est pourquoi nous avons arrêté les comptes de l'association International Space University au 31 août 2023 dans une perspective de continuité d'exploitation.

La concrétisation de ces hypothèses de continuité d'exploitation est nécessaire, en particulier face à la situation financière dans laquelle se trouve l'Université, du fait de ses résultats déficitaires au cours des derniers exercices.

L'absence de réalisation de ces hypothèses pourrait remettre en cause l'application de certains principes comptables et notamment l'évaluation de certains actifs et passifs.

### 6.1. IMMOBILISATION INCORPORELLES

Les frais d'établissement sont amortis sur 3 ans selon le mode linéaire.

Les logiciels font également l'objet d'un amortissement sur 1 à 3 ans.

### 6.2. IMMOBILISATION CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Les amortissements sont calculés, selon le mode linéaire, suivant les durées estimées suivantes :

- |                               |            |
|-------------------------------|------------|
| ■ agencement et installations | 7 à 10 ans |
| ■ matériel de bureau          | 5 ans      |
| ■ matériel informatique       | 3 à 5 ans  |
| ■ mobilier                    | 10 ans     |

### **6.3. CREANCES ET DETTES EN MONNAIE ETRANGERE**

Les transactions en monnaies étrangères sont enregistrées au cours du jour. Les créances et dettes libellées en monnaies étrangères sont converties en Euro sur la base des cours de devises en vigueur à la clôture. L'écart de conversion en résultant est inscrit au bilan sous une rubrique spécifique (écart de conversion).

Les pertes de change latentes font l'objet d'une provision pour risques et charges.

### **6.4. SUBVENTIONS D'EXPLOITATION**

Les subventions d'exploitation sont inscrites en produits d'exploitation au moment de leur octroi.

Certaines subventions sont soumises à la réalisation de certaines conditions pour leur utilisation. Si ces conditions ne sont pas remplies à la clôture de l'exercice, les revenus sont différés jusqu'à la réalisation de ces conditions.

L'Université a reçu des subventions faisant l'objet de conditions d'utilisation en ce qui concerne le développement de programmes d'études et d'autres projets de recherche, l'octroi de bourses d'études pour le Master et le Space Studies programs.

### **6.5. FRAIS DE SCOLARITE DES PROGRAMMES MASTER**

Le cycle d'études commence le 1<sup>er</sup> septembre de chaque année pour une durée de douze mois. Les frais de scolarité sont payables d'avance. D'un point de vue comptable, ils sont comptabilisés au titre de l'exercice auquel ils se rapportent.

### **6.6. REGIME FISCAL**

Des instructions fiscales datées du 15 septembre 1998 et 19 février 1999 précisent les conditions de non-imposition à l'impôt sur les sociétés, la TVA et la taxe professionnelle des associations.

L'Université a consulté l'administration fiscale sur son statut au regard des nouveaux critères de lucrativité définis avant le 1<sup>er</sup> janvier 2000. Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2005, l'ISU est soumise à TVA et impôt sur les sociétés pour ses activités lucratives. Le seuil d'assujettissement de 60 000 € correspondant aux recettes des activités lucratives au titre de l'exercice 2021/2023 n'a toutefois pas été atteint. Par conséquent, aucun dépôt de liasse fiscale sur les activités lucratives ne sera requis au titre de l'exercice écoulé.

### **6.7. CONTRIBUTION EN NATURE**

Les contributions en nature ne sont pas comptabilisées. En 2023, elles consistaient principalement en la mise à disposition de personnel permanent (1 ESA et 1 NASA).

## 7. COMPLEMENTS D'INFORMATION RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

### 7.1 IMMOBILISATIONS

En €	Début d'exercice	Acquisitions	Transfert	Fin d'exercice
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement	10 703			10 703
Logiciels	177 205	49 898		227 103
Dépôt de marque	23 982			23 982
Immobilisations en cours	14 969		14 969	-
<b>Sous-total Immobilisations incorporelles</b>	<b>226 858</b>	49 898	14 969	<b>261 787</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Matériel informatique	396 209	11 989		408 198
Mobilier	233 791			233 791
Autres immobilisations	223 433	2 857		226 290
<b>Sous-total Immobilisations corporelles</b>	<b>853 432</b>	14 846	-	<b>868 278</b>
<b>Immobilisations financières</b>	<b>35 189</b>			<b>35 189</b>
<b>Total immobilisations</b>	<b>1 115 479</b>	64 744	14 969	<b>1 165 254</b>

### 7.2. DEPRECIATION DES IMMOBILISATIONS

#### AMORTISSEMENTS

En €	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement	10 703			10 703
Logiciels	172 951	15 564		188 515
Dépôt de marque	14 897	1 668		16 566
<b>Sous-total Immobilisations incorporelles</b>	<b>198 552</b>	17 232	-	<b>215 784</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Matériel informatique	384 873		12 308	372 565
Mobilier	231 603	448		232 051
Autres immobilisations	135 021	53 846		188 867
<b>Sous-total Immobilisations corporelles</b>	<b>751 497</b>	54 294	12 308	<b>793 483</b>
<b>Total amortissements</b>	<b>950 049</b>	71 526	12 308	<b>1 009 267</b>

### 7.3. AUTRES CREANCES

En €	Exercice précédent	Exercice
<b>Autres créances</b>	-	-
ISU-MA	140 224	76 289
Subventions à recevoir	397 604	138 280
RRR à obtenir	872	872
Produits à recevoir	16 750	16 750
Personnel et Etat	5 090	5 144
Divers	120	120
<b>Total</b>	<b>560 660</b>	<b>237 455</b>

Les montants ci-dessus des autres créances s'entendent avant dépréciation. L'ensemble de ces créances est à une échéance inférieure à un an.

### 7.4. CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

Les charges constatées d'avance s'élèvent à 24 446 € au 31 août 2023, contre 25 687 € à la clôture de l'exercice précédent.

### 7.5. AUTRES DETTES

En €	Exercice précédent	Exercice
<b>Dettes financières</b>	<b>432 021</b>	<b>350 212</b>
Encours de cartes bancaires	32 005	16 109
Prêt garanti par l'Etat	400 016	334 102
<b>Autres dettes</b>	<b>67 942</b>	<b>62 127</b>
Dettes diverses	67 942	62 127
<b>Produits constatés d'avance</b>	<b>197 207</b>	<b>198 203</b>
Frais d'études Master	38 605	58 040
SSP	40 281	14 426
SHSSP	3 719	3 719
Subventions Eurométropole de Stg	114 602	122 018

Les dettes diverses au 31 août 2023 de fonds de bourse SHSSP qui consistent au versement par des anciens élèves de contributions dont le montant total est basé sur la moitié de l'aide financière (issue de subventions de ces organisations) qu'ils ont reçu pour couvrir une partie de leurs frais d'inscriptions. Le versement de ces contributions est soumis à une obligation morale, non contractuelle, dépendant en particulier de leur situation professionnelle et financière. Quand les anciens élèves procèdent à ce versement, l'ISU alloue l'argent à un fond qui est ensuite utilisé pour accorder de nouvelles bourses à de futurs étudiants/participants aux programmes de l'ISU. C'est seulement lorsqu'une nouvelle bourse est consentie à partir de ce fond qu'elle est reconnue comme un produit d'exploitation.

Les produits constatés d'avance de la SSP correspondent à des reliquats droits d'inscriptions facturés entre 2020 et 2023 pour des participants qui ont dû différer la participation à ce programme à plus tard du fait du contexte sanitaire.

L'ensemble des autres dettes a une échéance inférieure à un an à la clôture de l'exercice.

## 7.6. ETAT DES PROVISIONS

En €	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
<b>Provisions pour risques et charges</b>	<b>75 500</b>		<b>71 000</b>	<b>4 500</b>
Provision pour litiges	75 500		71 000	4 500
<b>Provisions pour dépréciation</b>	<b>5 439</b>	-	-	<b>5 439</b>
Autres créances	-			-
Provisions comptes clients	5 439			5 439
<b>Total</b>	<b>80 939</b>	-	<b>71 000</b>	<b>9 939</b>

## 7.7. CHARGES A PAYER et PRODUITS A RECEVOIR

En € Libellé	Exercice précédent	Exercice
<b>Charges à payer</b>	<b>397 479</b>	<b>385 765</b>
Fournisseurs	256 688	236 520
Fiscal et social	118 882	141 737
Autres charges à payer	21 909	7 509
<b>Produits à recevoir</b>	<b>366 148</b>	<b>76 480</b>
Clients - Factures à établir	349 398	59 730
Divers - Produits à recevoir	16 750	16 750

Les comptes de régularisation sur les dettes fournisseurs comprennent en 2023 les provisions sur charges bâtiment et le loyer dus et l'estimation des charges supplémentaires sur le décompte réel des charges du bâtiment pour 2022 et 2023.

Les Produits à recevoir sur les clients comprennent le solde à facturer pour le versement des bourses d'études des participants aux programmes de 2023.

## 7.8. ANALYSE DES FINANCEMENTS AFFECTES

Les subventions d'exploitation regroupent l'ensemble des financements affectés aux étudiants (frais de scolarité, bourses, financements spécifiques). La production vendue totalise les subventions et aides extérieures affectées à un programme (MSS, SSP principalement).

L'ensemble des financements reçus par l'Université se ventile par activités de la manière suivante :

En K€	FINANCEMENTS TOTAUX	
	Exercice précédent	Exercice
Space Studies Program	1 513	1 399
ISP/SSP en ligne	160	59
MSS	756	845
MSS Year B	4	11
SH-SSP	119	238
Autres activités	274	479
Subventions générales	405	467
	<b>3 229</b>	<b>3 497</b>

## 7.9 AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2022

Le résultat de l'exercice précédent s'élevait à 172 615 €. Il a été affecté en totalité en report à nouveau.

## 7.10. VENTILATION DE L'EFFECTIF MOYEN

	Exercice précédent	Exercice
Salariés permanents siège	22	21
Détachés d'autres organismes	2	2

Au sens de l'article 20 de la loi n° 2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement associatif, Une information globale doit être donnée sur les rémunérations des 3 plus hauts cadres dirigeants salariés ou bénévoles ainsi que leurs avantages en nature. Cette information ne peut être communiquée, car cela reviendrait à divulguer une rémunération individuelle.

## 7.11. PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

	Previous Year-end	Year-end
Charges exceptionnelles sur op. de gestion	6 460	15 908
VNC des éléments d'actifs cédés	591	
<b>Total des charges exceptionnelles</b>	<b>7 051</b>	<b>15 908</b>
Produit except./opérations de gestion	42 268	19 530
Produits/cession d'actif corporel	710	
<b>Total des produits exceptionnels</b>	<b>42 978</b>	<b>19 530</b>

Les produits exceptionnels sur opérations de gestion consistent en l'annulation de dettes d'exercices antérieurs qui ne sont plus justifiées.

## 8. SITUATION FINANCIERE

L'Université, de par son activité, doit gérer des flux irréguliers de trésorerie. Le maintien de son rythme de croissance et l'amélioration de son financement dépendent de nombreux facteurs, tels que l'inscription comme par le passé d'un nombre d'étudiants suffisant et le soutien financier de ses partenaires. Ce soutien financier dépendra de la capacité de l'Université à obtenir des avantages pour faciliter son exploitation, de la réussite du programme Master, ainsi que du succès des actions de soutien qui seront lancées.

L'exercice 2023 se solde par une perte de 45 850 € à la clôture au 31 août 2023.

## 9. CAMPUS PERMANENT

Dans le cadre de l'installation de son campus permanent à Strasbourg, l'Université a conclu un partenariat avec des organismes publics français, le Conseil Régional, le Conseil Départemental, l'Eurométropole de Strasbourg et l'Université de Strasbourg, qui se sont engagés à financer la totalité de la construction du campus permanent à Illkirch. La construction a été achevée au printemps 2002 et un bail avait été conclu pour une durée de 15 ans. Un nouveau bail a été conclu par anticipation au 01/09/2016 pour une nouvelle durée de 15 ans, permettant d'assurer la pérennité du Campus Central de l'ISU dans le bâtiment.

## 10. OPERATIONS EFFECTUEES AVEC ISU-MA (EN €)

■ Autres créances (solde compte courant)	76 289
--	--------

Le détail des principaux mouvements du compte courant est le suivant :

■ Solde au 31 août 2022	140 223
■ Commandes ISU-MA à ISU France	14 852
■ Autres mouvements (virements entre sociétés)	(86 623)
■ Réévaluation au cours EUR/USD de clôture	7 837,11
■ Solde compte courant au 31 août 2023	76 289

## 11. ENGAGEMENTS HORS BILAN

L'Université a reçu des subventions d'organismes publics et quasi-publics. Ces subventions sont accordées sous réserve de la réalisation de certaines conditions. La réalisation par l'Université de ces conditions pourrait faire l'objet d'un audit ou d'une revue par les organismes les ayant accordées, de ce fait elles pourraient être éventuellement remises en cause.

L'Université considère au mieux de ses connaissances, que ce risque n'existe pas, les subventions ayant été utilisées conformément à leur objet.

La valeur actuelle probable au 31 août 2023 des indemnités de fin de carrière à verser par notre établissement s'élève à 35 788 €.